Syndicat des enseignantes et enseignants du programme francophone de la C.-B.

janvier 2013 – nº 5

SEPF a/s FECB - 100-550 6ème avenue ouest - Vancouver, C.-B. V5Z 4P2

LE COLIBRI

Le mot de la présidente

Chères et chers collègues,

Une nouvelle année débute pleine d'espoir d'un nouveau départ et de fructueuses négociations à l'horizon.

Sur le court terme, nous avons plusieurs projets en cours. Ainsi, le 11 janvier 2013, j'ai présenté au comité exécutif de la FECB notre demande d'adhésion en tant que membre associé à la Fédération canadienne des enseignantes et enseignants (FCE) qui a été bien reçue, vu notre statut spécifique de local francophone en situation minoritaire et voulant développer des liens avec nos collègues partout au pays.

Je continue mes visites d'école dans les zones où les conditions hivernales me le permettent et selon la disponibilité des écoles.

Nous avons également écrit une lettre de soutien aux garderies à 10$ (publiée dans ce numéro du Colibri).

Notre comité de justice sociale (CJS) s'est réuni et a établi les critères d'admissibilité aux 2 bourses de 500$ et 1000$ de fonds professionnels par école développant des projets touchant la justice sociale. Soyez nombreux à en faire la demande.

Nous avons une assemblée générale extraordinaire le 30 janvier 2013 pour compléter les votes débutés mais non complétés en octobre 2012.

Les actions provinciales de conscientisation du public à la cause enseignante se sont tenues le 17 janvier (correction dans des lieux public) et le 28 janvier (Le lundi noir) pour souligner le 11e anniversaire des lois 27 et 28. Nous publierons vos photos dans l'édition de février du Colibri.

Geneviève Rousseau et moi-même assistons à l'assemblée des représentants à la FECB le 25 et 26 janvier 2013.

...(suite p.2)

Au sommaire :

p.1 Le mot de la présidente
p.1 La citation du mois
p.2 La caricature du mois
p.2 La capsule linguistique
p.3 Mouvement «*Idle No More*»
p.4 Jeu
p.4 Nouveaux clips vidéos
p.4 Suppléance et temps de prép.
p.4 C'est ça la vie d'une collègue
p.5 Francophonie des Amériques
p.5 Journées internationales
p.6 Concours : 100$ à gagner* !
p.6 Visite des écoles
p.7 Lettre de soutien du SEPF
p.7 Courriel d'un collègue au Ministre
p.8 Enseignant(e)s en chef
p.8 Vademecum de l'évaluation
p.9 Le p'tit coin Santé sécurité
p.10 Justice sociale
p.11 Bourses justice sociale
p.12 Solutions jeu
p.12 Comités permanents et conjoints

« Dans les examens, les imbéciles posent des questions auxquelles les sages ne peuvent répondre. »

Oscar Wilde

Sur le moyen terme, nous complétons l'amalgamation de la convention collective qui devrait être sous presse sous peu, pour que chaque membre en ait un exemplaire.
De plus, notre équipe de négociation est prête à entamer la ronde au niveau local ce printemps.
Nous attendons la confirmation de la FCE pour notre demande d'adhésion au mois d'avril.

Sur le long terme, nous arrivons tout doucement à la 15e année d'existence de notre syndicat dont la date anniversaire est le 1er juillet 2013.
Eh oui, 15 ans ! Nous voulons les fêter au cours de la nouvelle année scolaire. Vos idées sont les bienvenues.

Merci encore de votre soutien et des nombreux messages d'encouragement de votre part.

Sylvie Liechtele,
Présidente

Capsule linguistique

Selon le Robert & Collins, voici la traduction d'un terme que nous allons beaucoup utiliser à partir de février (thème du mois dans la campagne stratégique de la FECB). Avec un c en français et un t en anglais.

Négociation [negɔsjasjɔ] nom féminin
/Commerce/, /Politique/ ▶ negotiation

- engager ou entamer des négociations : to enter into negotiations
- le contrat est actuellement en négociation : The contract is currently under negotiation.

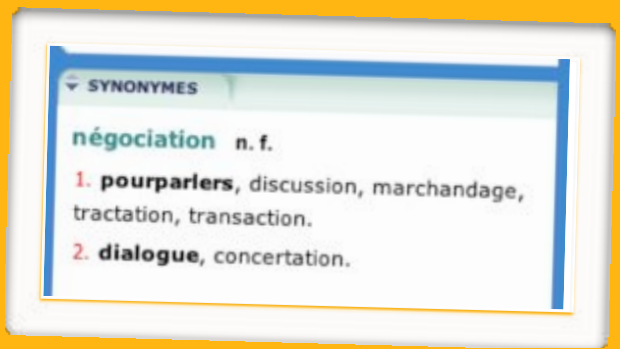

Espérons que les négociations à venir ressembleront à un dialogue et une concertation.

Référence image : http://www.profweb.qc.ca/fr/

SOLIDARITÉ AVEC LE MOUVEMENT «IDLE NO MORE»

La manifestation du vendredi 4 janvier contre la Loi C-45 fut une des plus grandes manifestations politiques depuis longtemps à Sechelt et quel ne fut pas mon enchantement d'y retrouver Susan Lambert (photo ci-contre) parmi les centaines de manifestants autochtones et allochtones (non-autochtones). Je lui ai offert mon tambour, qu'elle a pris volontiers. Elle était visiblement ravie de pouvoir se joindre à tous les autres tambours. Cela m'a permis de prendre quelques photos.

Le mouvement « Plumes Rouges - Carrés Rouges » a pris de l'ampleur avec la grève de la faim de la chef Theresa Spence de Attawapiskat qui dure depuis plusieurs semaines. Elle réclame, au nom des premiers peuples, le retrait de la loi C-45 qui mine les droits des autochtones tout en éliminant des protections de l'environnement. Le 4 décembre 2012 il y avait 2,5 millions de rivières et de lacs protégés au Canada. Depuis le 5 décembre 2012, grâce au projet C-45 du gouvernement Harper, seulement 82 lacs et rivières sont protégés. Il y a de quoi mobiliser tous les Canadiens, qu'ils soient autochtones ou non.

La chef Spence revendique aussi depuis longtemps des abris plus adéquats pour son peuple, affirmant que le gouvernement ne respecte pas ses obligations stipulées par le traité nº 9 qui garantit aux autochtones certains avantages en échange de l'accès à leur territoire. Des mines de diamants, par exemple, puisent des milliards en profit pendant que l'état des habitations des gens du fleuve Attawapiskat fait scandale. Le traitement raciste des médias fausse le débat, mais bon nombre de Canadiens allochtones se sont informés manifestent en solidarité, reconnaissant que les Premières Nations ont le pouvoir légal de freiner la course aux désastres environnementaux. Les militants du mouvement étudiant au Québec manifestent en solidarité d'où l'expression "Plumes Rouges - Carrés Rouges" qui fait son apparition dans les médias francophones.

Roger Lagassé

Cortège à Sechelt , C.-B.

À Vancouver le 11 janvier 2013

Devant l'hôtel de ville (photos : Sylvie Liechtele)

J E U

« Je connais ma convention collective ! »

1) J'enseigne dans une classe mobile (appelée communément portative). Combien de temps suis-je obligé d'y rester ?

a. indéfiniment
b. 5 ans
c. 2 ans

2) Si je dois déménager ma classe durant l'année scolaire, dois-je le faire sur mon temps ?

a. oui, dans la soirée
b. non, un jour de congé te sera accordé
c. oui durant les fins de semaine

Réponses à la fin de ce bulletin.

17:00

Une enseignante du CSF témoignera (entre 2 éditions du colibri) de son enseignement en milieu francophone minoritaire.
Surveillez la programmation des émissions « C'est ça la vie » sur http://www.radio-canada.ca/emissions/c_est_ca_la_vie/2012-2013/ et surveillez vos courriels !

CLIPS VIDÉOS sur le site de la FECB

Merci encore à nos collègues d'avoir bien voulu participer, lors de notre Rond-Point du 30 novembre 2012, au tournage des clips vidéos sur les sujets de :
« pourquoi j'aime enseigner » et « mon prof favori ».
J'ai nommé : Faziah Gamaz, René Joseph Litalien, Hélène Bazin, Latifa Kahany, Nola Beaudoin et Sylvie Liechtele.
Vous pouvez les visionner en cliquant sur les liens suivants :

Why I teach
http://www.youtube.com/playlist?list=PL512B9FD74AE6DB2A

Voir les clips # 4, 6, 7 et 8.

My favourite teacher
http://www.youtube.com/playlist?list=PLD6A3CAD1A1DADB4A

Voir les clips # 5, 6, 7 et 8.

TEMPS DE PRÉPARATION PENDANT UNE SUPPLÉANCE - Clarification

D'après l'article D.35.1 de la convention collective, il est dit que :

« Lors de l'absence d'un enseignant, le CSF recrutera un suppléant pour le remplacer. Normalement, les tâches confiées à l'enseignant suppléant ne pourront être que celles assurées par l'enseignant remplacé. »

Cependant, si une ou un enseignant, pendant son temps de préparation, n'a **rien** prévu à faire pour le suppléant (corrections, préparation de matériel, etc), ce/tte enseignant/e peut rediriger la ou le suppléant pour aider des enseignant/e/s ou collègues dans leur classe.

Ainsi en témoigne Roger Lagassé, responsable du dossier des suppléantes et suppléants au SEPF et lui-même suppléant : « [...] Parfois s'il n'y a pas de préparation ou de corrections à faire, on me suggère d'offrir l'aide aux autres profs, surtout ceux qui ont une surcharge de nombres d'élèves dans leurs classes ou s'ils ont beaucoup d'élèves désignés. »

Par contre, si du travail est laissé au suppléant par l'enseignant, la direction ne peut demander à la ou au suppléant de faire autre chose sauf en cas d'urgence.

C'est l'enseignant remplacé qui peut rediriger l'enseignant suppléant et non la direction.

La francophonie des Amériques : une pensée à développer

Centre de la francophonie des Amériques

Université d'été
sur la francophonie des Amériques

Vous vous interrogez sur l'espace francophone et sur ses multiples expressions ? Vous vous demandez s'il peut y avoir une certaine convergence à travers toute cette pluralité ? Vous avez envie de voir comment se vit la francophonie dans un contexte minoritaire ? Pour répondre à toutes vos questions, la 3e édition de l'Université d'été (UÉ) sur la francophonie des Amériques prend la clé des champs… de l'Ouest canadien du 8 au 15 juin 2013, au Campus St-Jean de l'Université de l'Alberta.

En 2013, l'Université d'été oriente sa réflexion d'ensemble sur la dualité qui existe entre, d'un côté, la pluralité des expériences francophones et, de l'autre, les possibilités de convergence qui transcendent les réalités particulières de chaque groupe francophone.

Soyez parmi les 35 heureux élus qui partiront vers les grands espaces canadiens pour partager avec d'autres jeunes vos réflexions sur la francophonie des Amériques ! Pour en savoir plus sur les modalités d'inscription et sur le contenu de la programmation qui rassemblera des étudiants des Amériques et des chercheurs renommés autour de rencontres multidisciplinaires, suivez dès janvier 2013 les infos de l'UÉ sur notre site.

Le Centre de la francophonie des Amériques.

2, côte de la Fabrique, case postale 110, succ. Haute-Ville, Québec, QUÉBEC G1R 4M8.
Téléphone : (418) 646-3300 - Télécopieur : (418) 646-3232 - Ligne sans frais : 1 877 646-3322.
Courriel : info@francophoniedesameriques.com

Journée Pédagogique

Utilisez vos fonds professionnels d'école

HTTP://WWW.BCTF.CA/FRANCAIS.ASPX?ID=4572

Journées Internationales

La journée de la langue maternelle consiste à promouvoir l'unicité et la diversité culturelle des personnes en mettant un accent sur leur langue maternelle. Dans le monde de plus en plus globalisé d'aujourd'hui, beaucoup de langues se trouvent sur la liste des langues menacées de l'UNESCO. En célébrant la Journée Internationale de la Langue Maternelle, nous cherchons à susciter une plus grande conscience de la large portée et de l'immense richesse des langues du monde.

http://www.tigweb.org/global-issues/intdays/index.html?msg=noday

En février :

le 20 : journée de la justice sociale
le 21 : **journée de la langue maternelle**

CONCOURS : UN SLOGAN POUR LE SEPF !

Maintenant que nous avons :

☑ un beau logo,
☑ un nom pour notre bulletin mensuel,
☑ une page Facebook (www.facebook.com/sepfcb)
☑ un nouveau site internet (www.sepfcb.com ou www.bctf.ca/sepf)

il serait bon d'avoir un **slogan percutant**, simple qui nous représente, nous les colibris francophones et tenaces de l'ouest canadien.

Nous lançons donc un concours et faisons appel à votre créativité. Tentez votre chance pour

gagner 100$ en fonds de perfectionnement !

Veuillez nous soumettre votre slogan avant le **15 mars 2013** en l'adressant directement à Leslie lesliegallicchio.sepf@gmail.com et Sylvie sylvieliechtele@gmail.com.

Des idées ? À vos crayons ! À vos ordis ! Nous attendons vos suggestions :)

À **VOUS** maintenant !

DIS ? T'AS UNE MINUTE ? ou Pourquoi un courriel privé ?

C'est très simple : l'AGA de juin 2012 avait voté que toute information syndicale devrait, désormais, être envoyée sur une liste de diffusion n'appartenant pas à l'employeur. Ainsi, afin de compléter notre liste, il est très important que vous nous communiquiez votre adresse de courriel privée.

Pour les personnes ayant déjà donné leurs informations et ne recevant pas nos envois, pensez à vérifier que votre adresse ne soit pas erronée, en suivant le lien ci-dessous.

Merci de nous communiquer votre @dresse privée :)

https://docs.google.com/spreadsheet/viewform?fromEmail=true&formkey=dEFibmF2aEZDU29DUlpzdE9oSHg4UWc6MQ

PACIFIC BLUE CROSS : LE NOUVEAU PLAN

Pour tout renseignement sur le nouveau plan des avantages médicaux, veuillez suivre ce lien :

http://www.pac.bluecross.ca/teachers/

Visite d'information de la présidente dans les écoles :

- Côte du Soleil (Powell River) : lundi 21 janvier (annulé - cause : mère nature !) reportée au mercredi 13 février
- Océane (Nanaimo) : lundi 4 février
- Entre-lacs (Penticton) : mercredi 6 février

Lettre de soutien au projet de la Coalition des garderies de la C.-B.

Syndicat des enseignantes et des enseignants du programme francophone de la Colombie-Britannique

SEPF a/s FECB
100-550 6ème avenue ouest
Vancouver, C.-B. V5Z 4P2

1-877-783-2243 / 604-871-1865
lp93@bctf.ca - www.bctf.ca/sepf

December 19th, 2012

Coalition of Child Care Advocates of BC
Attn: Susan Harney
2772 East Broadway
Vancouver, BC, V5M 1Y8

Dear Ms. Harney,

I am pleased to inform you that, on December 17, 2012, at the SEPF Executive Committee meeting, a motion was passed unanimously to formally support in principle the Coalition of Child Care Advocates of BC's *Community Plan for a Public System of Integrated Care and Learning.*

This Plan has the potential to make a real difference for BC children, families, and communities. We urge the provincial government to commit to the Plan's vision and work with communities to immediately begin its implementation.

Thank you for your work to advocate for healthy children, families, and communities in this province.

Nous, le syndicat des enseignantes et enseignants du programme francophone de la Colombie Britannique (SEPF) sommes fiers de soutenir cette juste cause.

Sylvie Liechtele,
Présidente du SEPF

Courriel de Denis Montess au Ministre de l'éducation de la C.-B.

From: **Denis Montess** <[redacted]>
Date: 2012/12/22
Subject: in response to your email - reading commission
To: educ.minister@gov.bc.ca
Cc: Sylvie Liechtele <sylvieliechtele@gmail.com>, Peter McCue <pmccue@bctf.ca>

Dear Mr. McRae,

In response to your email regarding reading achievements, please allow me to respond.

I believe politics should take place in order to achieve success in an honest matter and above all promote truth.

What do you think about the fact that BC is short of 5800 teachers?

What do you say about the fact that cost of living is 18% higher than 10 years ago yet people's salaries in BC do not follow…?

How do you explain that child poverty in BC compared to other Canadian provinces is much higher?

How do you explain that the Canadian education budget is 4 times smaller than the army, yet we are not at war?

How can we build a better future with so many cuts in education?

Is the Ministry of Education ready to double their efforts to support education properly?

I believe we have to speak the truth.

If you still have the heart of a teacher… please do not use false propaganda politics…

Thank-you,

Denis Montess

ENSEIGNANT(E)S EN CHEF

Dû au fait que plusieurs directions sont en charge de plus d'une école, plusieurs enseignantes et enseignants ont été nommés enseignantes et enseignants en chef. Voici un rappel de ce que comporte ce rôle selon notre convention collective

Ainsi, l'article B.40.5 dit :

Enseignant en chef

a. Un enseignant en chef peut être nommé à tout site considéré séparé du bâtiment principal ou de tout site sous la supervision d'une direction d'école ou d'une direction régionale.

b. L'enseignant en chef est sous la responsabilité directe de la direction d'école ou de la direction régionale pour :

i. appuyer la direction d'école afin d'assurer la provision adéquate de matériels de bureau, une utilisation efficace du site, et la sécurité des élèves;

ii. maintenir de bons contacts avec les parents et le public;

iii. garder les rapports et les formulaires tels que requis par l'administration du CSF, incluant, mais non limité, les inscriptions d'élèves, les registres de présences;

iv. prendre soin des urgences.

c. L'enseignant en chef ne sera pas responsable de la supervision et de l'évaluation des autres enseignants.

Il est important de se rappeler que les enseignants en chef sont des enseignants à responsabilité spéciale qui doivent suivre bien entendu la convention collective et également notre code de déontologie (publié dans le Colibri du mois de novembre 2012 à la page 9)

http://varaize-la-brousse.blogspot.ca

Vademecum de l'enseignant(e) en évaluation

au service des membres du SEPF

QUESTION	RÉPONSE	ARTICLE CC
Quand l'enseignant/e et la direction doivent-elles se rencontrer avant le début de l'évaluation ?	30 jours avant le début des observations	E.34.4
Quand l'enseignant/e et la direction doivent-elles déterminer les horaires des observations ?	5 jours avant le début des observations	E.34.4
Combien d'observations ?	3 à 6	E.34.7
Durée de l'évaluation	Pas plus de 2 mois	E.34.7
Date-limite à la quelle la direction doit rendre son rapport final d'évaluation ?	31 mai	E.34.2
Est-ce que l'enseignant peut choisir les moments d'observation ?	Oui, au moins 2 moments	E.34.9
Combien de temps après l'observation, la direction doit-elle faire parvenir un rapport écrit de l'observation ?	48h	E.34.10
Que se passe-t-il à la suite de chaque observation ?	La direction devrait discuter de ses observations avec l'enseignant/e	E.34.10
Est-ce que l'enseignant aura la possibilité de voir une ébauche du rapport final?	oui	E.34.14
Si oui, combien de temps avant la préparation de la version finale ?	48h au moins	E.34.14
Est-ce que l'enseignant/e peut faire rectifier des assertions erronées et des omissions ?	oui	E.34.14
Est-ce que la participation ou non participation à des activités parascolaires peuvent faire partie de l'évaluation ?	non	E.34.8
L'enseignant a-t-il le droit de soumettre des commentaires écrits à l'évaluateur pour les joindre au rapport ?	oui	E.34.18

Petite question sur les activités parascolaires

Vous décidez de participer à la partie de soccer avec les élèves durant l'heure du midi. Si vous vous blessez, serez-vous compensé par la WCB ?

Réponse : (traduction libre de la note de Sarbrinder Lalli de la FECB du 9 janvier 2013).

Il est à noter que chaque demande envers la WCB est traitée de façon individuelle et chaque cas est différent.

La décision qui fut prise dans le cas auquel je fais référence est datée du 17 décembre 2012.

La demande de l'enseignant pour une compensation n'a pas été acceptée.

Voici les raisons invoquées :

1- La participation par l'employé à des activités sportives, n'est pas normalement une fonction de son travail.

2- Ça ne faisait pas partie de son travail que de jouer au soccer.

3- Il n'a reçu aucunes directives de son employeur.

4- Il a participé sur une base volontaire.

6- L'activité avait lieu en dehors des heures normales de travail (l'heure du dîner ne fait pas partie des heures travaillées, selon notre CC).

7- Maintenir sa forme physique n'est pas une exigence de son travail.

8- La partie n'était pas sous la surveillance d'un administrateur.

Un rappel qu»il faut garder à l'esprit avant de participer à des activités amusantes et plaisantes, en dehors des heures régulières de travail. Une compensation par la WCB n'est pas toujours évidente.

La FECB va aller en appel de cette décision (à suivre).

Le P'tit Coin Santé sécurité

Richard Drouin
1er Vice-président

Le formulaire 6-A

Je veux préciser l'importance de déclarer le plus rapidement possible tout incident (blessures physiques ou émotionnelles les et aussi celles qui ont le potentiel de blesser).

Un délai dans la documentation d'un incident peut aller contre vous. Exemple : vous vous blessez avant de quitter le vendredi, décidez que ce n'est pas trop grave et ne faites pas de rapport. Arrive lundi et vous ne pouvez pas travailler. La WCB peut facilement dire que ce n'est pas un accident au travail car cela aurait pu se produire durant votre fin de semaine.

Il faut en premier lieu faire remplir par le préposé des 1ers soins un rapport (celui de la WCB) pour indiquer qu'il y a eu une blessure et ensuite s'il y a une perte de temps au travail le formulaire 6A : rapport du travailleur de blessure ou de maladie professionnelle à l'employeur, que vous pouvez télécharger en suivant ce lien : http://www.worksafebc.com/forms/assets/PDF/6a.pdf

Une question ?
N'hésitez pas à la poser...
Richard et le comité de santé et sécurité vous répondront !

Justice Sociale

PRÉSENTATION DU COMITÉ DE JUSTICE SOCIALE DU SEPF :

Le mandat du CJS est de sensibiliser les membres enseignantes et enseignants qui oeuvrent en éducation envers :

- la défense des droits de la personne et la durabilité écologique pour tous,
- des droits égaux et des possibilités égales pour toute personne, indépendamment

du sexe, de la race, de l'âge, de la classe, de l'orientation sexuelle, des incapacités physiques ou mentales ou du statut socio-économique,

- la liberté de choix,
- une planète viable,
- un monde meilleur et une société qui n'offre pas de barrière aux

droits et besoins fondamentaux humains.

BUT DU COMITÉ DE JUSTICE SOCIALE :

Le CJS vise à la facilitation d'ateliers, à l'accès à des ressources et à des échanges entre les membres enseignantes et enseignants.

UN PREMIER LANCEMENT POUR LE CJS :

Imaginez le Jour de la Justice Sociale le 20 février 2013 ! Et si vous preniez en note le nombre d'injustices qui pourraient se passer à l'école durant cette journée autour de vous et envers vos élèves, nous prendrions tous conscience de l'importance de ce fléau qui nous déshumanise.

Un continuum à votre action en Justice Sociale ! Votre SEPF et votre nouveau comité de justice sociale (CJS) veulent vous remercier et vous soutenir dans votre engagement. Pour cette raison le SEPF a mis en place 2 bourses qui ont pour thèmes :

« FAIRE LA DIFFÉRENCE » - BOURSE DE 1000$
ET
« JE M'IMPLIQUE » - BOURSE DE 500$.

Pour les détails du concours, voir page suivante...

Consultez notre page Facebook !

www.facebook.com/SEPFCB

CRITÈRES DE PARTICIPATION

« *FAIRE la DIFFÉRENCE* » et « *JE M'IMPLIQUE* ! »

Bourses de 1000$ et de 500$

Cette bourse sera octroyée à l'école qui promeut la justice sociale à travers de maints projets. Elle servira à maintenir l'esprit de justice sociale ou à investir dans d'autres projets futurs dans nos écoles.

1. Le projet doit avoir un effet de ricochet vers la communauté ; le rebondissement a trait entre autres à la justice sociale, l'inclusion, l'antiracisme, la paix, l'éducation globale, la justice environnementale, les droits des LGBTQ, l'anti-pauvreté et l'équité de la femme (ex . : la boussole, «*our place*» etc.).

2. Le projet doit inclure l'une ou les items suivants :
   - absence de discrimination (absence de racisme, de sexisme, d'homophobie et d'hétéro sexisme)
   - acceptation
   - empathie
   - durabilité de l'environnement
   - égalité de chances et de débouchés
   - égalité
   - équité
   - justice
   - liberté d'expression
   - sensibilisation sur un plan planétaire
   - possibilité de parole
   - interrelation
   - absence de violence ou d'intimidation
   - respect
   - responsabilité

3. Le projet peut se présenter sous différentes formes telles que l'utilisation des médias.

PROCESSUS DE NOMINATION

1. Veuillez soumettre le.s projet.s au comité de justice sociale avant la date limite du 15 avril 2013, en écrivant à Denise Branter : denise_branter@csf.bc.ca
2. Cette soumission consistera en un résumé de vos projets suivant le gabarit disponible sur le site du SEPF http://sepfcb.com/SEPF/JS.html. Veuillez inclure les documents de soutien.

Le comité du SEPF étudiera vos soumissions afin de choisir l'école gagnante.
Les résultats seront présentés à l'assemblée Générale du SEPF en mai 2013.

Réponses du jeu page 4 :

1. Article D.40.2. (anciennement D.15) : normalement pas plus de 2 ans.
« ...Il ne sera pas exigé, normalement, d'un enseignant d'enseigner dans une salle de classe mobile pour une durée supérieure à deux (2) ans. Cette période peut être prolongée, sur demande de l'enseignant. »

2. Article D.40.4. (anciennement D.15) : un jour de congé te sera accordé
« Un enseignant devant changer sa classe principale durant l'année scolaire bénéficiera d'un
(1) jour de congé pour effectuer le déménagement nécessaire. »

Comité exécutif 2012-13

Présidente ..... Sylvie Liechtele
1er Vice-président ..... Richard Drouin
2ème Vice-présidente ..... Monica Monus
Secrétaire ..... Denise Branter
Trésorière ..... Faziah Gamaz
Représentante du SEPF aux RAs de la FECB ..... Geneviève Rousseau
Représentant des suppléant(e)s ... Roger Lagassé
Président sortant ..... Pierre Hébert

MERCI AUX MEMBRES SEPF DES COMITÉS CONJOINTS (CSF+PARTENAIRES) :

- Communication parents-école : Geneviève Rousseau
- Le Calendrier scolaire : Geneviève Rousseau
- Comité du secondaire : Steve Roy et Hugo Desnoyers
- Rehaussement de l'éducation autochtone : Roger Lagassé
- L'Insertion communautaire : Denise Branter
- Technologie éducative : Monica Monus

UN GRAND MERCI À TOUS LES COMITÉS DU SEPF :

Développement professionnel : Monica Monus, Roger Lagassé, Carrie Antoniazzi, Steve Roy

Santé et sécurité : Richard Drouin, Jean-Claude Bazinet, Diane Payette, René Litalien

Justice sociale : Denise Branter, Naoufel Mahjoubi, Simonne Thériault, Marie-Anne Hellinckx

Négociations : Daniel Bouchard, Denise Branter, Richard Drouin et Hélène Bazin

Suppléant(e)s : Roger Lagassé, Cécile Saucier, Marie-Josée Patterson, Bastany Oskooee Arezou et Daniel Bouchard